

SOMMAIRE

Page 1 : Édito : « Bienvenue dans le métier, bienvenue à Créteil »

Page 2 : La formation institutionnelle

- Conception générale
- Formation
- Affectation

Page 3 : La titularisation

- L'évaluation des stagiaires
- Formalités

Page 4 : Vos droits

- Le statut
- La formation syndicale

Page 5 : Se syndiquer dès la rentrée,
—> pourquoi ?

Page 6 : Nous contacter !

Stagiaires EPS - SNEP-FSU Créteil : Un lien tout au long de l'année !

- **Rentrée administrative le 27 août à 9h00 :**
RdV fac de droit de Créteil, au stand du SNEP-FSU pour nous rencontrer.
- **Pots d'accueil ouverts à tous :**
 - 77 : le **11/09** à Brie-Comte-Robert à 16H30
 - 93 : le **11/09** à Bobigny à partir de 16H30
- **Appel téléphonique de bienvenue !**
Les stagiaires des 3 départements (sept-oct)

Bienvenue dans le métier !

Félicitations pour ta réussite au concours. Tu es maintenant enseignant.es d'EPS. Vivement la rentrée ! Les profs d'EPS militants au SNEP-FSU Créteil souhaitent être là pour t'accompagner lors de cette année de stage : les questions seront nombreuses et les conditions de travail ne sont pas toujours idéales... Pour autant, positifs ensemble pour une année et une entrée dans le métier réussies !

Chaque année nous agissons afin d'améliorer les conditions d'entrée dans le métier. Nous avons obtenu au plan national un retour à un mi-temps devant élèves pour la majorité des stagiaires. De plus, nous sommes vigilants à l'implantation des supports stagiaires. Certains choix du Rectorat reposent tous les ans sur des critères économiques et ne correspondent pas toujours à un besoin de formation.

Depuis 5 ans, conjointement avec d'autres syndicats, notamment SNES et SNUEP pour la FSU, nous avons mené la bataille pour maintenir une certaine qualité de la formation des enseignants. Quand les tuteurs trouvent-ils réellement le temps de former les stagiaires ? Quelle formation pour les tuteurs ?

Malgré toutes les préconisations ministérielles, les conditions d'entrée dans le métier restent difficiles car elles restent souvent inapplicables sur le terrain. Sur Créteil, en EPS, peu de stagiaires n'avaient que 2 niveaux de classe et certains se sont retrouvés avec des classes à examens ! Nous y serons vigilants dès la rentrée. Les profs d'EPS militants du SNEP-FSU de ton département seront présents autant qu'ils le pourront afin que chacun puisse réussir le mieux possible son année de stage et que celle-ci se termine par la titularisation.

Alors « bienvenue dans le métier » ! Bienvenue dans le métier tel que nous le concevons, tel que tu le feras ! Nous essayons tous de le faire vivre dans nos établissements. Le SNEP-FSU s'attache à rassembler les luttes communes et construire les réponses de manière solidaire au plan départemental et académique et de toute l'Ile-de-France.

Et surtout, bienvenue à Créteil !

Tu aurais peut-être préféré une affectation proche de la mer, de la montagne, mais sache que Créteil est une académie jeune dans laquelle tu sauras trouver accueil, écoute et dynamisme des équipes.

Et puis la Marne, la Seine, les gares, les cinés, les gymnases font que tu ne sauras plus où donner de la tête et que tes quelques années de vie parisienne t'ouvriront peut être de nouveaux horizons !

Le SNEP-FSU Créteil contribuera à la formation professionnelle, syndicale (obligations de service, déroulement de carrière, mutations, ...) et militante (réformes sur l'école, programmes, installations sportives,...).

Avec des stages, un colloque en décembre, des « *Afterwork snep Créteil* » (Groupe Facebook à rejoindre !) et autres initiatives locales, nous souhaitons répondre à vos questions. Les stages syndicaux sont un droit, même pour les enseignants stagiaires, et sont ouverts à tous les profs d'EPS !

Alors oui, bienvenue dans le métier de prof d'EPS et bienvenue à Créteil :-)



Hugo PONTAIS,

Secrétaire Académique



www.snepfsu-creteil.net

Conception générale

L'année de stage est une année cruciale de formation. Tu dois disposer de conditions optimales avec un tuteur sur place dans l'établissement et des conditions d'enseignement facilitées. Malgré nos multiples interventions, nous savons déjà que ces conditions ne seront pas toujours remplies dans tous les établissements.

Le choix des établissements d'accueil répond parfois à des critères économiques, et forcément pas à des conditions favorables d'entrée dans le métier.

Le SNEP-FSU sera alors ton interlocuteur privilégié pour toute question liée à ton stage (relation aux tuteurs, aux formateurs, au chef d'établissement...). Nous prenons le temps de discuter avec toi, t'accueillons dans nos locaux si besoin et nous agissons au niveau du Rectorat pour t'accompagner si tu as des problèmes !

Et même si ta rentrée se passe très bien, n'hésite pas à nous contacter pour toute autre question, besoin ou problème dans ton établissement. Nous nous attachons à rétablir un lien entre les collègues, à entretenir le sens collectif à notre métier qui peut parfois en mis à mal !

Au plan national, nous avons obtenu de nombreuses avancées ces dernières années (postes au concours, listes complémentaires, retour des stagiaires à mi-temps).

Ces victoires n'ont été possibles que par l'adhésion du plus grand nombre de profs d'EPS au SNEP-FSU ;-)



Affectation

Tu peux formuler des vœux académiques du 4 juillet au 12 juillet à 12H.

Tu auras 6 vœux à faire de type géographique (groupement de communes ou département).

Tu connaîtras ton établissement d'affectation à partir du 22 juillet !

Éléments de barème retenus pour l'affectation des stagiaires (cf. la note de service) :

Priorité d'affectation est donnée aux lauréats travailleur handicapé ou bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

+ Prise en compte de la situation familiale : Marié(e) ou pacsé(e) : 1 point

Enfant(s) : 1 point par enfant à charge de moins de 20 ans au 1^{er} septembre 2017

+ Puis classement des lauréats du plus âgé au plus jeune

Tu recevras un courrier du rectorat expliquant la marche à suivre.

(contact rectorat, service des enseignants d'EPS - DPE 6 : 01 57 02 60 97 - ce.dpe6@ac-creteil.fr)

Vous trouverez des informations utiles sur le site du Rectorat de Créteil à l'adresse suivante :

<http://www.ac-creteil.fr/pid32928/nouveaux-enseignants.html>

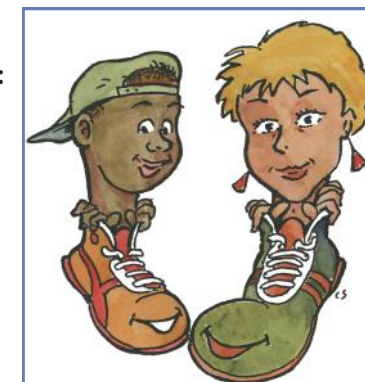
Formation

Période de prise de fonction : du 26 au 31 Août :

- 26 : accueil des stagiaires par le recteur et les services du rectorat
- 27 août: accueil des stagiaires par l'EPSE
- 28 et/ou 29 août : visite de l'établissement d'affectation, rencontre du tuteur,
- 30 Aout : pré-rentree dans les établissements.

Accompagnement tout au long de l'année :

- Formation avec les tuteurs (établissement et ESPE : visites dans les classes, préparations de cours...
- Formation continuée :
- 11 journées de formations disciplinaires
 - 4 journées de formation transversale
 - 2 journées facultatives



Logo de la campagne nationale
POUR un décret
« forfait AS de 3h » !

L'ÉVALUATION des enseignants stagiaires

Les CPE, professeurs certifiés, professeurs d'EPS et PLP sont évalués par un jury académique, qui se prononce sur le fondement du référentiel des 14 compétences professionnelles après connaissance des rapports :

- du tuteur auprès duquel le fonctionnaire stagiaire a effectué son stage ;
- du chef d'établissement dans lequel le fonctionnaire stagiaire a été affecté pour effectuer son stage ;
- du directeur de l'ESPE, suite à l'avis du tuteur ESPE !

L'évaluation du stage peut évoluer au fil de l'année :

- Possibilité d'une 2ème visite du tuteur EPSE,
- Un 1er rapport est fait en janvier par le/la chef d'établissement . Une "alerte" est faite, ce qui induit souvent une visite par un IA-IPR (chargé de mission). Les inspections se déroulent généralement à partir de la mi-mars.
- Des commissions de titularisation sont organisées mi-juin. Tous les stagiaires qui auront eu un rapport avec « avis défavorable » seront convoqués pour un entretien de 10min avec un jury de personnels de l'éducation nationale.

Formalités ADMINISTRATIVES

- Avant septembre 2019

Transmettre votre dossier financier :

Tous les documents nécessaires à la prise en charge de votre traitement (RIB, copie de l'attestation de carte vitale, copie de la carte d'identité, dossier téléchargé) doivent être parvenus à votre DPE gestionnaire. Vous pourrez ainsi bénéficier d'un acompte début octobre, avec une régularisation sur la paye d'octobre.

Rappel : ces documents sont à télécharger sur le site Internet de l'académie et à transmettre courant août à la DPE 6 pour un traitement effectif fin septembre.

- Avant la mi-septembre 2019

Adresser la copie du document validant un cycle d'études postsecondaire d'au moins 5 années à la DPE 6 pour ceux qui n'en étaient pas détenteurs lors de l'inscription au concours.

Mail DPE6 Rectorat : ce.dpe6@ac-creteil.fr

- Avant le 30 septembre 2019

Régulariser votre situation vis à vis de la sécurité sociale : centre sécurité sociale du lieu d'exercice.

Télécharger le dossier de reclassement sur le site Internet de l'académie et le retourner : au ministère pour les stagiaires agrégés ; à votre DPE gestionnaire pour les stagiaires des autres corps.

- Avant le 31 décembre 2019

Effectuer votre visite médicale auprès d'un médecin agréé (liste des médecins de l'académie consultable sur le site www.ac-creteil.fr et auprès de la DAS).

Lors de la réunion de rentrée, il vous sera remis un document que vous devrez présenter au médecin lors de votre consultation. Le certificat médical sera à retourner à votre DPE gestionnaire : ce document est obligatoire pour la titularisation.



Au SNEP, pour faire passer le message, nous choisissons des actions symboliques et aisées à mettre en œuvre (même en janvier, sur le lac de Créteil) !!!



Présence du SNEP Créteil-Paris-Versailles lors de l'Assemblée Générale de l'UNSS au CNOSE.

Le statut

Ta réussite au CAPEPS ou à l'agrégation t'a permis de devenir « fonctionnaire-stagiaire ».

Tes droits sont ainsi identiques à ceux de tous les enseignants d'EPS.

Pour les militants du SNEP-FSU, tu es un.e collègue à part entière !

Tu dépends maintenant de deux statuts complémentaires :

- le statut général de la fonction publique d'Etat.
- le statut particulier à ton corps administratif :

Professeur d'EPS (CAPEPS, corps spécifique aux enseignants d'EPS) ou celui de professeur agrégé (agrégation, corps commun à toutes les disciplines mais intégrant la spécificité de l'encadrement du sport scolaire),

- + Des aménagements dus à ta situation de « stagiaire ESPE » (formations ESPE le mardi et Master le vendredi)



La formation syndicale

La formation syndicale et professionnelle :

Le SNEP-FSU aide sur les questions de carrière, de droits et devoirs administratifs, mais informe et mobilise aussi sur la *défense de l'Ecole* et de nos *conditions d'enseignement* : *nombre d'élèves par classe, installations sportives, développement du sport scolaire...*

Notre réflexion professionnelle est toujours référée à la *Réussite de tous les élèves*,
Notre principe : « plus et mieux d'Ecole et d'EPS pour tous les élèves » !

Tout enseignant a droit à 12 jours de formation syndicale par an selon les modalités requises (**demande maxi 1 mois à l'avance**). Dans ce cadre, nous organisons des stages syndicaux et notamment des dates spécifiques aux fonctionnaires-stagiaires.

Le SNEP organise des journées de formation adressées aux seuls enseignants stagiaires d'EPS :

- 1) 14-15 Novembre : Stage « sécurité et responsabilité » (juridique)
- 2) 29 Novembre : Stage « mutations INTER-académiques » (corpo)
- 3) Mi-décembre : Colloque JOURNEES DE L'EPS à Créteil (métier + APSA)
- 4) Mi-mars : Stage « mutations INTRA-académiques » (corpo)
- 5) Avril-Mai : Stages militants et formation syndicale (corpo + agir)

Les obligations de service

Mi-temps en établissement / Mi-temps en formation :

Emploi du temps hebdomadaire :

- Lundi - Mercredi - Jeudi : en établissement
- Mardi : formation ESPE
- Vendredi : formation Master

1/2 Forfait AS de 3h jusqu'à Janvier :

- Tu seras en charge d'une AS jusqu'en Janvier, en complément de ce que proposent tes collègues. Si tu souhaites poursuivre, il faut demander au chef d'établissement de le déclarer !

Tuteurs établissement / ESPE :

- Pour le meilleur suivi possible, il faut multiplier les visites par le tuteur établissement et demander des retours par les formateurs EPSE.

A Créteil, près de 600 professeurs d'EPS syndiqués

Faire grandir notre force collective !

Les adhérents au SNEP-FSU Créteil se donnent les moyens pour assurer la défense de la profession et les conditions de notre métier. Au-delà, ils contribuent par le réseaux de collègues militants dans leur établissement, à la vie et au fonctionnement du SNEP-FSU !

Adhérer, c'est contribuer à l'élaboration des positions et des actions collectives. Tout au long de l'année, le SNEP-FSU Créteil met en place un réseau de référent de district, crée des outils et des dispositifs d'aides spécifiques pour informer les enseignants stagiaires syndiqués.

Connaître ses droits, t'accompagner dans tes choix de mutation, te soutenir face aux difficultés au cours de l'année... Tu te rendras vite compte que le SNEP-FSU, syndicat majoritaire de l'EPS, est l'interlocuteur privilégié et incontournable ;-)

Différentes formes d'interventions syndicales te seront proposées stage :

- Fil d'info, mails et bulletins d'informations à différents moments de l'année et de l'actualité de l'EPS et du sport scolaire !
- Contacts téléphoniques en début d'année par des militants
- Site www.snepfsu-creteil.net et Facebook [Snep-Fsu Créteil](#)
- Des stages de formation syndicale !

En adhérant, tu contribues à améliorer la qualité des services rendus et à alimenter la réflexion sur notre métier.

Les attaques des services publics et aux conditions de travail sont nombreuses, nous avons besoin de renforcer notre syndicat avec ton engagement de jeune enseignant, de partager nos valeurs pour un Service Public d'Education de qualité, la défense de l'EPS et du sport scolaire.



Le « ha-ka » du SNEP, qui fait trembler Paris de Denfert au CNOSF en passant par les marches de

SNEP-FSU Créteil :
s3-creteil@snepfsu.net
06 40 46 37 97

Je me syndique dès la rentrée



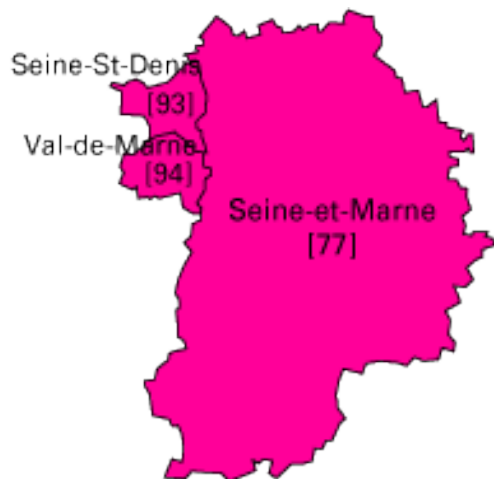
Réunions du bureau académique du SNEP Créteil (avant ↻ / après ↻)




Assises académiques 2009 : la pause-café.

Syndiqué(e), tu recevras en amont des principales phases de procédure de carrière les informations sans les demander, détaillées et expliquées !
Non-syndiqué.e, tu es dépendant.e du bouche-à-oreille, tu t'exposes à des approximations et rumeurs infondées et tu risques davantage d'avoir des problèmes de retards ou erreurs de procédures !

Secrétariat Académique : La coordination académique



Secrétaire académique + suivi « stagiaires » : Hugo PONTAIS <i>Lycée M. Berthelot, PANTIN (93)</i> 06 40 46 37 97	
SNEP-FSU CRETEIL Maison des syndicats (5 ^e étage, couloir FSU, bureau 511) 11-13 rue des archives; 94000 Créteil ☎ 01 43 77 00 22 - 06 40 46 37 97 📠 09 72 27 30 33 📧 s3-creteil@snepfsu.net / corpo-creteil@snepfsu.net 🌐 www.snepfsu-creteil.net	
Page : « Snep-Fsu Créteil » + Groupe « afterwork snep Créteil »	



SNEP-FSU Départemental : Le 1er niveau de contact :-)

<p>SNEP-FSU 77</p> <p style="text-align: center;">  Damien GUILLEN Lycée Gérard De Nerval NOISIEL (77) </p> <p style="text-align: center;"> Adresse pour l'adhésion : Maison des syndicats, 11-13 rue des Archives. 94000 CRETEIL </p> <p style="text-align: center;"> ☎ Damien G. : 06 71 63 73 93 📧 s2-77@snepfsu.net </p>	<p>SNEP-FSU 93</p> <p style="text-align: center;">  Jonathan ALVES Collège Marcelin Berthelot MONTREUIL (93) </p> <p style="text-align: center;"> Adresse pour l'adhésion : Bourse du travail 1 place de la libération 93016 BOBIGNY </p> <p style="text-align: center;"> ☎ Jonathan A : 06 67 74 40 58 📧 s2-93@snepfsu.net </p>	<p>SNEP-FSU 94</p> <p style="text-align: center;">  Pierre LAPERCHE Collège Leon Blum ALFORTVILLE (94) </p> <p style="text-align: center;"> Adresse pour l'adhésion : Anne-Laurence JUSTER Maison des syndicats, 11-13 rue des Archives. 94000 CRETEIL </p> <p style="text-align: center;"> ☎ Pierre L. : 06 50 49 21 98 📧 s2-94@snepfsu.net </p>
---	---	---

